

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF1320

présenté par

Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	15 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	15 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter et sécuriser les crédits de l'urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat, et en particulier les actions d'animation et de recherche d'urbanisme face au changement climatique, de 15 millions d'euros.

Un nombre croissant d'acteurs identifie désormais l'adaptation des bâtiments aux vagues de chaleur comme un nouvel impératif, ne serait-ce qu'à des fins de confort d'été. Or, l'absence d'un cadre commun partagé représente aujourd'hui l'un des principaux freins évoqués par les acteurs qui souhaitent se lancer dans une démarche d'adaptation.

Au niveau de la puissance publique, la Direction Immobilière de l'État (DIE) a lancé des travaux pour intégrer l'impact du climat futur dans les stratégies et opérations de l'État, mais plus globalement, des efforts de sensibilisation et de recherche restent toujours nécessaires.

Telle est l'ambition de cet amendement qui vise à sécuriser l'animation et la recherche autour de l'adaptation urbaine au changement climatique.

Cette recommandation est issue d'échanges avec I4CE.

Afin de gager cette augmentation du budget du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » dans le respect des règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il est proposé de prélever ces 15 millions d'euros au programme 147 « Politique de la ville » via son action n° 01 « Actions territorialisées et Dispositifs spécifiques de la politique de la ville », et ce au profit de l'action n°07 « Urbanisme et aménagement » du programme 135. Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le gouvernement à lever le gage.